

Conseil du - 9 JUIN 2009

**RETROCESSION DE PARCELLES DE CHEMIN ET DE FOSSES PAR
L'ASSOCIATION FONCIERE DE BALLAY A LA VILLE DE VOUZIERES**

L'association Foncière de Ballay, représentée par son Président Monsieur Christian MIELCAREK, est propriétaire de parcelles de chemin et de fossés sur le territoire de Vouziers.

Par délibération du 2 juin 2007, l'Association Foncière de Ballay, à l'époque représentée par son Président Monsieur Jean-Luc PAYER a décidé de rétrocéder à la Ville de Vouziers, 4 de ses parcelles:

- parcelle YE 8, lieudit « La Culée de Condé », de 7 410 m², chemin
- parcelle YH 12, lieudit « La Vauverelle », de 400 m², chemin
- parcelle YI 5, lieudit « Le Chemin des Anes », de 3 160 m², chemin
- parcelle YE 38 partie située depuis la route départementale jusqu'à la limite entre les parcelles YE n° 39 et YE n°40, lieudit « Les Dix Fauchées », de 3 580 m², fossé

Les frais d'enregistrement du changement de propriétaire étaient à charge de l'Association Foncière de Ballay.

Le Conseil Municipal de Vouziers avait autorisée cette rétrocession par délibération du 28 Juin 2007.

A ce jour, l'Association Foncière de Ballay n'a pas fait régulariser cette opération. Le nouveau Président de l'Association Foncière de Ballay souhaite aujourd'hui rétrocéder, à titre gratuit, à la ville de Vouziers les parcelles (cf plan joint) :

- parcelle YE 8, lieudit « La Culée de Condé », de 7 410 m², chemin
- parcelle YH 12, lieudit « La Vauverelle », de 400 m², chemin
- parcelle YI 5, lieudit « Le Chemin des Anes », de 3 160 m², chemin
- parcelle YE 38, EN TOTALITÉ, fossé

Les frais d'enregistrement du changement de propriétaire seront à charge de l'Association Foncière de Ballay.

Décision du Conseil Municipal